

Parc de BERMOND, sur la Commune de ST-AMAND SUR FION
8 éoliennes et 2 postes de livraison.

Présentée par la Société « Total Energies renouvelables France ».

A l'attention de Monsieur Fabrice DELAITRE commissaire enquêteur.

- Ce projet, par son titre, ne peut qu'être trompeur dans la mesure où il se présente sous la bannière de Total Energies nouvelles.

Enfin une entreprise française ! et pas la moindre ! peut se rassurer le citoyen.

Mais en fait, sous la justification d'un partenariat (non caché du reste) l'on apprend que la SEPE est une société de OSTWIND sté allemande que l'on connaît bien par sa participation -très active- de l'envahissement éolien notamment de notre Sud-Ouest Marnais, avec les méthodes habituelles et particulièrement critiquables.

- Le secteur concerné par le parc qui nous intéresse ici, et que je connais pour y circuler fréquemment, est déjà largement fourni en éoliennes au point que la MRAe, avec raison, le considère comme saturé et non apte à recevoir de nouvelles machines.
- **C'est une première raison, incontestable facilement vérifiable d'être opposé à ce projet.**
- Et les effets de masques et autres perturbations causées aux oiseaux migrateurs, pour autant que l'on veuille se soucier -même à minima- de la biodiversité, le simple bon sens porterait à refuser cette sur-densification d'éoliennes. **Deuxième raison de refus donc.**

- Un point très important aussi qui conduit à s'opposer à ce parc est la proximité de ces machines -c'est le moins que l'on puisse dire - avec les vignobles de champagne, distants de 1,5 à 3 km alors que la distance d'exclusion est de 10 km !!
- La première réaction n'est-elle pas de s'offusquer de l'impertinence des promoteurs qui se permettent de présenter un tel projet qui fait fi des règles de la Charte UNESCO. C'est un pied de nez que le promoteur fait à cette charte dont le but est de mettre en valeur ces sites remarquables, favoriser l'oenotourisme et le tourisme en général.

➤ **C'est notre troisième raison de refus**

Veut-on saborder cette activité champenoise et le tourisme, un des secteurs d'activité que la France aurait tout intérêt à sauvegarder après avoir laissé partir majeure partie de nos industries ?

Je suis heureux de constater que la CSGV par sa contribution a pris soin de s'opposer la manière ferme à ce projet de

- En l'occurrence, l'argument avancée par le lobby éolien selon lequel l'éolien serait « un complément de revenue pour les cultivateurs » en difficulté ne tient pas ; **Quatrième raison de s'opposer aux parcs éoliens.**
- Une telle affirmation est évidemment fallacieuse sans compter que dans certains cas des cultivateurs sont également vigneron, ne se privent pas de signer des projets dans les zones d'exclusion, et mettent en difficulté le SGV quant au verdict à prendre.
- Quant à l'artificialisation des sols, il parait pour le moins étrange que ces espaces désormais dédiés aux éoliennes ne soient pas pris en compte malgré les agressions que subissent ces terres dont on sait que, moyennant une demande de dérogation, les socles béton ne seront jamais complètement enlevés. Et même s'il advenait qu'ils le soient, les terres de remplacement ne reconstitueraient jamais les strates géologiques ni ne verront le retour des cheminements initiaux des différentes nappes phréatiques superposées, alors que la surface d'emprise et chemins renforcés représentent pas moins de 52 ha.
- **Cinquième raison.**
- Un dernier point qui montre combien les porteurs de projets ne manquent pas d'audace quand ils prétendent mettre en avant leurs performances.

Considèrent que leurs éoliennes fonctionnent l'équivalent de 2016 heures, à pleine puissance sur une année, cela suppose un coefficient de 0,285. Alors qu'il est habituellement annoncé du chiffre rond de 0,25 bien qu'il soit le plus souvent constaté à 0,23 d'une part et que le constat est patent aujourd'hui que le réchauffement climatique s'accompagne d'une baisse des régimes de vent sur toute la planète. Des coefficients beaucoup plus bas ont inquiété nombre de prévisionnistes.

Autre question récurrente : les porteurs de projets considèrent des chiffres tout aussi inadaptés à la Région Grand-Est. Le foyer moyen est officiellement reconnu à 6,6 MWh par an.

C'est ainsi que nous comparons :

	Chiffres Total Energie	Chiffres rectifiés
Heures par an	8760	8760
Facteur de charge	0,285	0,23
Heures équiv fonct,	2500	2015
Production MWh	72000	58032
conso/ménages MWh	4,679	6,6
nb de ménages	15390	8793
nb de personnes (x2,3)	35400	20225

Total Energies major de 75% la performance de son projet.

Quand bien même quelques chiffres pourraient être discutés, le besoin de vendre leur soupe conduit les promoteurs à jouer au bluff.

Voilà Monsieur le Commissaire enquêteurs les raisons de notre contribution par laquelle **nous sommes totalement opposé à ce projet éolien de BERMONT sur la Commune de St-Amand Sur Fion.**

Président d'ADENOS